



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 26 octobre 2017**

Le vingt six octobre deux mille dix sept à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Michel CANCÈS,

Mmes Séverine MARTIGNAC, Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Anne GIETHLEN, Isabelle LIVI,

**ABSENT(S)** : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT,

**REPRESENTE (S)**: Karl CAMPDORAS-RAGON (par Philippe KERNINON), Edwige LAVAL (par Olivier FAURE),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Luc LAMBERT

**DATE DE CONVOCATION** : 20 Octobre 2017

Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- l'invitation à participer à l'Assemblée Générale de la FNACA le 18 novembre à Gramat,
- le programme de la saison d'hiver 2017-2018 du Théâtre de l'Usine
- les Causseries du PNR : programme de septembre 2017 à mars 2018,
- le magazine Cauvaldor Mag'
- les courriers du Mouvement HLM Midi-Pyrénées et Lot-Habitat qui alertent les collectivités sur les conséquences des décisions gouvernementales concernant la baisse des aides aux logements et l'obligation de baisse équivalente des loyers imposée aux bailleurs sociaux.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

D. Lagarrigue :

Les agents ont repris les travaux sur la construction des sanitaires à la Source. Ils ont construit un muret à l'arrière et sur la gauche du bâtiment. Ils ont commencé à crépir. Le terrain autour du bâtiment a été enherbé.

Ils ont posé en tranchée des gaines électriques au Samayou afin d'éviter les câbles au sol lors des animations.

Le cimetière a été nettoyé et tondu. Une attention particulière a été portée aux tombes reprises par la commune.

Les travaux de voirie 2017 sont terminés. La rue de Samarre a été goudronnée. Les travaux sont corrects.

Par contre, la partie allant de Cantecor a Viroulou a été faite sur une chaussée très mouillée sous une pluie battante. Le travail est mal fait. Les observations seront transmises à la Communauté de Communes.

Avec I. Cépède-Lascoste, il a reçu les 3 architectes admis à présenter une offre pour la maîtrise d'œuvre de l'espace multiactivités. Ils ont présenté le terrain et répondu aux questions concernant les réseaux.

Les agents de la Communauté de Communes ont repeint la Maison de Santé.

#### SIEA :

Les agents ont aidé à la pose d'une clôture autour de la station d'épuration de Montvalent.

Le bureau G2C, mandaté par le Syndicat de Réalimentation du Limargue, a rencontré tous les syndicats susceptibles de se regrouper pour exercer les compétences eau et assainissement.

#### Ph. Kerninon :

Il rappelle aux élus que chacun doit travailler sur le prochain bulletin annuel. Il les invite à réfléchir sur le dessin de couverture. Les articles doivent lui être transmis rapidement.

#### O. Faure :

Il s'occupe avec l'ONF de la taille des arbres et de la coupe éventuelle d'arbres (chênes et frênes) sur le domaine thermal.

#### S. Martignac :

Elle informe les élus qu'une réunion aura lieu au local des jeunes le lundi 6 novembre pour finaliser le programme des animations Téléthon (randonnées, cuisson du pain ...). Ces animations se dérouleront à la résidence Belambra le samedi 3 décembre. Le spectacle pour les enfants aura lieu le même jour avec goûter et Père Noël. Le spectacle sera ouvert à tous avec participation au profit du Téléthon à l'entrée pour ceux qui ne sont pas invités.

49 personnes sont inscrites pour le repas des aînés.

#### E. Branche :

Elle a participé au chargement du premier camion des bouchons d'amour du Lot (10t380) qui a quitté le département pour la Belgique.

#### I. Cépède-Lascoste :

Elle a rencontré F. Topper du SYDED pour faire le point sur l'opération 100% compostage. Les 5 restaurants ont accepté le principe de mise à disposition de "gourmet bag" pour les clients. Ils réfléchissent à l'installation de composteurs. D'autre part, la commune a acheté un brûleur performant et économe en gaz. Ces différentes actions permettent à la commune de bénéficier d'une subvention de 500 €.

Une réclamation a été déposée pour signaler le danger représenté par l'emplacement conteneurs de la maison de Santé. Elle sera transmise à la communauté de communes.

Les conteneurs de l'Eau Vive sont toujours pleins et débordent souvent. Un conteneur supplémentaire sera rajouté.

## POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

### SOURCE THERMALE

A. Terlizzi informe les élus que les investisseurs potentiels qui travaillent sur un projet de reprise de commercialisation de l'eau sont venus présenter leur étude. Ils avancent prudemment et ont convenu de revenir en début d'année 2018.

### PLANNING 2017-2018 DU PERSONNEL SCOLAIRE

Le SIVU l'Etoile n'a pas encore connaissance de l'avis des autres communes sur la mise à disposition d'une troisième personne à l'école maternelle le mercredi matin. La décision définitive est reportée à la prochaine réunion.

Un questionnaire a été distribué aux parents d'élèves par les enseignantes des 3 pôles pour avoir leur position sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2018 (semaine de 4 jours ou 4 jours et demi). Le SIVU l'étoile a transféré ce questionnaire aux délégués et aux mairies du RPI. Le sujet sera abordé lors du conseil d'école du 9 novembre.

### GRATUITE DES REPAS CANTINE POUR LES ENFANTS DOMICILIES A ALVIGNAC

A. Terlizzi demande aux élus de se prononcer sur le principe de prise en charge par la commune des repas cantine pour les enfants domiciliés à Alvignac. Il évoque également le cas de la résidence alternée des enfants pour les parents séparés ou l'éventuelle prise en compte du quotient familial.

Les élus, après discussion, considérant que la commune peut encore assurer cette aide, confirment la prise en charge des repas cantine pour les enfants domiciliés à Alvignac, y compris en cas de garde alternée. Ils souhaitent cependant prendre le temps de la réflexion pour la prise en compte éventuelle du quotient familial. D'autre part, l'évolution de l'environnement scolaire (transports, organisation de la semaine...) étant susceptible de mettre à charge des communes des dépenses supplémentaires, cette décision pourra être remise en cause à tout moment.

### RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2016 CAUVALDOR ET SERVICES ANNEXES

Le Maire informe les élus que les rapports d'activité 2016 de la Communauté de Communes ne peuvent être présentés en détail lors de cette réunion. Il est indispensable que chacun en ait eu connaissance avant de pouvoir en discuter. Il informe donc les élus que ces documents vont leur être transmis par mail. Ainsi un débat pourra s'instaurer et une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

### RAPPORT DEFINITIF 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)

A. Terlizzi accueille Nicolas ARHEL, Directeur général Adjoint de la Communauté de Communes en charge des finances et lui demande de bien vouloir présenter le rapport de la CLECT pour 2017.

N. Arhel revient sur le rapport 2016 pour rappeler les règles de solidarité mises en place pour 2017. Il présente ensuite le rapport 2017 qui prend en compte la fusion avec la communauté de communes

Cère et Dordogne et l'intégration de la commune nouvelle de Sousceyrac en Quercy au 1er janvier 2017.

Ce rapport se divise en 3 blocs :

1. Aspects fiscaux de la fusion
2. Transfert de charges, harmonisation de l'intérêt communautaire
3. Harmonisation de la compétence voirie au 1.01.2018.

Il précise qu'aucun changement n'est prévu pour l'attribution de compensation d'Alvignac en 2017.

Il répond ensuite aux interrogations des élus sur la fiscalité des entreprises et les conséquences éventuelles de la suppression de la taxe d'habitation.

A Terlizzi invite ensuite les élus à délibérer sur l'approbation des 3 blocs du rapport définitif 2017 de la CLECT.

### **APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (C.L.E.C.T)-BLOC N°1**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DRCP/2016/074 du 18 Octobre 2016 portant création de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne –Cère et Dordogne –Sousceyrac en Quercy (n° SIRET 200 066 371) par fusion des communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et de la communauté de communes Cère et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy,

**Vu** l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges,

**Vu**, le procès-verbal d'installation de la CLECT et d'élection de son Président et Vice-Président du 10 Juillet 2017,

**Considérant** les travaux des commissions de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,

**Considérant** la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 11 Septembre 2017 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes et de la réunion du conseil communautaire du 18 septembre 2017,

M. le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du **bloc n°1** du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2017 annexé aux présentes avec l'incidence sur l'AC définitive au 31 décembre 2017.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :**

- **D'ADOPTER** le bloc n°1 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 11 septembre 2017,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### **APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (C.L.E.C.T)-BLOC N°2**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DRCP/2016/074 du 18 Octobre 2016 portant création de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne –Cère et Dordogne –Sousceyrac en Quercy (n° SIRET 200 066 371) par fusion des communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et de la

communauté de communes Cère et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy,

**Vu** l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges,

**Vu**, le procès-verbal d'installation de la CLECT et d'élection de son Président et Vice-Président du 10 Juillet 2017,

**Considérant** les travaux des commissions de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,

**Considérant** la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 11 Septembre 2017 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes et de la réunion du conseil communautaire du 18 septembre 2017,

M. le Maire propose de délibérer au sujet des modalités de transfert telles que définies au sein du **bloc n°2** du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2017 annexé aux présentes avec l'incidence sur l'AC définitive au 31 décembre 2017.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :**

- **D'ADOPTER** le bloc n°2 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 11 septembre 2017,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### **APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)-BLOC N°3**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DRCP/2016/074 du 18 Octobre 2016 portant création de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne–Cère et Dordogne–Sousceyrac en Quercy (n° SIRET 200 066 371) par fusion des communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et de la communauté de communes Cère et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy,

**Vu** l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges,

**Vu**, le procès-verbal d'installation de la CLECT et d'élection de son Président et Vice-Président du 10 Juillet 2017,

**Considérant** les travaux des commissions de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,

**Considérant** la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 11 Septembre 2017 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes et de la réunion du conseil communautaire du 18 septembre 2017,

M. le Maire propose de délibérer au sujet des modalités de transfert telles que définies au sein du **bloc n°3** du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2017 annexé aux présentes avec l'incidence sur l'AC définitive au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :**

- **D'ADOPTER** le bloc n°3 du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 11 septembre 2017,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

## **IMPUTATION DE DÉPENSES AU COMPTE 471 POUR LE CASINO**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée au Casino d'Alvignac.

Conformément à l'article L. 2333-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, une part des recettes du Casino déterminée par décret – dites recettes complémentaires du compte 471 – est consacrée à la réalisation de dépenses d'investissement destinées à l'amélioration de l'équipement touristique de la ville et du Casino. Ces crédits peuvent être affectés en tout ou partie, à l'équipement du casino, de ses annexes et de ses abords après accord entre le concessionnaire des jeux et le Conseil Municipal.

La SAS Casino d'Alvignac, en conformité avec la réglementation des jeux et l'avenant n°3 au cahier des charges, demande la possibilité d'affecter des travaux d'un montant de 122 579.73 € au compte 471.

Les élus, après délibération et à l'unanimité, décident :

- d'affecter des travaux d'un montant de 122 579.73 € au compte 471 pour les travaux de réaménagement du rez-de chaussée ,
- d'autoriser le Maire à signer tout autre document relatif à la conclusion de cette affaire.

## **CONVENTION POUR L'UTILISATION DE L'ESPACE JEUNES DE GRAMAT**

Le Maire rappelle l'engagement de la commune pour la mise en place d'animations pour les jeunes du canton et la création d'un espace jeunes à Gramat. Ce local a été inauguré le 29 septembre. Son fonctionnement a été détaillé : règlement, horaires, tarifs, sorties, animations proposées ... Le local d'Alvignac sera également utilisé. Pour terminer la mise en place de cet accueil, il est nécessaire de signer une convention avec la commune de Gramat pour la mise en œuvre des sorties organisées par l'espace jeunes de Gramat en direction des autres communes du canton. Il en donne lecture.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, acceptent les termes de la convention et donnent pouvoir au maire pour la signer ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de cette affaire.

## **APPROBATION DU RÈGLEMENT DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

A. Terlizzi présente aux élus le nouveau règlement du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS). Ce règlement fixe l'inventaire des Points d'Eau Incendie (PEI) éligibles à la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI). Le maire doit prendre un arrêté précisant la liste des PEI de son territoire et les modalités d'échange des informations nécessaires à la DECI avec les services du SDIS.

Pour cet échange d'informations, la commune peut avoir un accès dédié et sécurisé à la base de données départementale des PEI sous réserve de la signature d'une convention d'utilisation. Cet accès est gratuit et ne nécessite pas de matériel ou logiciel particulier. Aucune installation n'est requise sur les postes informatiques, il suffit de disposer d'une connexion Internet.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- prennent acte du nouveau règlement départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie et de l'inventaire des Points d'Eau Incendie,

- autorisent le maire à signer la convention d'utilisation du logiciel SDIS ainsi que tout document relatif à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

A. Terlizzi informe les élus de la réception d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires (DDT) sur l'affichage illégal. De nombreux panneaux installés dans ou hors agglomération ne sont pas réglementaires. Les propriétaires seront invités à les enlever rapidement. De son côté, la commune est incitée à mettre en place une Signalisation d'Intérêt Local (SIL). Contact sera pris avec les services concernés (DDT, PNR des Causses du Quercy) à ce propos.

L'animation proposée par l'ACL de Gramat le 14 octobre aux Malaudes pour le Jour de la Nuit a été d'une grande qualité. Les participants ont passé une très agréable soirée.

L'attention des élus est attirée de nouveau sur la situation de danger présentée par le Grand Hôtel de la Source. Ce bâtiment est très dégradé et régulièrement squatté. S'agissant d'une propriété privée, la commune n'a guère de moyens. Le propriétaire a été régulièrement informé de ce problème.

La pose d'un panneau "attention enfants" est demandée rue du Théron pour l'entrée de l'école Notre Dame.

Les résultats du Casino sont légèrement en hausse pour le mois de septembre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 30 novembre 2017.

Fin de séance à 23h 30.

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC  
LAMBERT

SÉVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

ÉDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCÈS

ANAËL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT